

Conseil canadien d'Unifor

Du 28 au 30 août 2026

Centre Rogers - Ottawa, Ontario

CANADIAN COUNCIL
CONSEIL CANADIEN



CC2026



Message des dirigeantes et dirigeants nationaux

Le Conseil canadien 2026 d'Unifor se déroulera du 28 au 30 août 2026 dans la capitale canadienne, Ottawa, en Ontario.

Notre syndicat est une force qui œuvre à *protéger les emplois au Canada* pour l'ensemble de ses membres ainsi que les travailleuses et travailleurs partout au pays. Unifor continue de célébrer ses victoires dans ses efforts visant à syndiquer toujours davantage de personnes, et dans sa lutte pour obtenir des gains dans les conventions collectives en cette période marquée par l'incertitude économique, notamment en raison des tarifs douaniers et du climat d'instabilité.

Nous espérons que vous vous joindrez à nous alors que nous tracerons la voie à suivre pour notre syndicat au cours de la prochaine année et que vous contribuerez à l'élaboration de notre prochain programme national de négociation. Nous encourageons toutes les sections locales d'Unifor à prendre part au prochain Conseil canadien.

Le Conseil canadien aura lieu du 28 au 30 août 2026 au Centre Rogers à Ottawa (55, promenade du Colonel By, Ottawa, ONT.). Le conseil commencera à 9 h le vendredi 28 août et se terminera au plus tard à midi le dimanche 30 août. Le conseil se déroulera dans la salle du Canada 2 et 3 située au troisième étage du centre des congrès.

Il n'y a pas de frais d'inscription pour participer au Conseil canadien. L'inscription préalable est obligatoire par le biais de notre système d'inscription en ligne. L'information sur le nombre de déléguées et délégués auquel chaque section locale a droit sera envoyée à la suite de la lettre de convocation, directement aux présidentes et présidents de sections locales. Si votre section locale a besoin d'aide ou encore si vous avez besoin que nous envoyions à nouveau le mot de passe, veuillez envoyer un courriel à inscription@unifor.org.

Unifor est déterminé à créer un environnement et un syndicat équitables pour toutes et tous. Pour contribuer à bâtir une culture d'appartenance pour toutes et tous nos membres, nous encourageons les sections locales à favoriser l'équité au sein de leurs délégations.

Nous avons très hâte d'accueillir les sections locales ainsi que les déléguées et délégués d'Unifor à Ottawa.

En toute solidarité,



Lana Payne
Présidente nationale



Len Poirier
Secrétaire-trésorier national



Daniel Cloutier
Directeur québécois

Inscription

Déléguées et délégués au Conseil canadien

Les règles régissant les délégations au Conseil canadien sont établies à l'Article 9 – Conseil canadien des statuts d'Unifor. L'information sur le nombre de déléguées et délégués auquel votre section locale a droit sera envoyée à la présidente ou au président dans un courriel distinct. Si vous désirez obtenir le détail du nombre de déléguées et délégués auquel votre section locale a droit, veuillez envoyer un courriel à inscription@unifor.org.

Article 9.8

Le nombre de déléguées et délégués et le droit de vote sont basés sur la moyenne des paiements de cotisations nationales reçus par le syndicat national au cours de l'année civile précédant le Conseil canadien, à l'exclusion de toute période au cours de laquelle les paiements de cotisations nationales ont été interrompus par un conflit de travail.

- | | |
|--|-------------------------|
| • sections locales comptant de 1 à 500 membres | 1 déléguée ou délégué |
| • sections locales comptant de 501 à 999 membres | 2 déléguées et délégués |
| • sections locales comptant de 1 000 à 2 999 membres | 4 déléguées et délégués |
| • sections locales ayant 3 000 membres ou plus | 6 déléguées ou délégués |

Les sections locales peuvent demander à la secrétaire-trésorière ou au secrétaire-trésorier d'envoyer une déléguée ou un délégué supplémentaire qui est une femme ou une personne d'un groupe recherchant l'équité avec droit de parole et droit d'un vote. La secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier peut limiter le nombre de ces déléguées et délégués selon les contraintes de coûts et d'espace.

Toutes les demandes pour une déléguée ou un délégué supplémentaire doivent être reçues par courriel à l'adresse inscription@unifor.org au plus tard le vendredi 31 juillet 2026.

Article 9.9

Les déléguées et délégués au Conseil canadien sont élus par scrutin secret avec un préavis de mises en candidature et d'élections d'au moins 15 jours. Les candidates et candidats ayant obtenu le plus de votes sont élus, à moins que les règlements de la section locale en stipulent autrement.

Article 9.10

Les personnes suivantes sont aussi déléguées au Conseil canadien avec droit de parole et ont chacune droit à un vote :

- en plus de la présidente ou du président, 4 membres de l'exécutif du Conseil québécois et des conseils régionaux,
- 3 membres de chaque comité permanent du Conseil québécois et des conseils régionaux prévus aux présents statuts,
- les membres du comité exécutif des conseils industriels,
- les membres du Conseil exécutif national,
- les membres du comité exécutif du Conseil national des travailleuses et travailleurs retraités.

Les observatrices et observateurs désignés par les sections locales peuvent assister à l'événement, sous réserve des contraintes de coûts et d'espace. Les sections locales doivent inscrire à l'avance leurs observatrices et observateurs dans le système d'inscription en ligne.

Inscription en ligne

L'inscription au Conseil canadien se fait uniquement en ligne. L'information sur le nombre de déléguées et délégués auquel votre section locale a droit sera envoyée à la présidente ou au président dans un courriel distinct.

Pour vous inscrire, rendez-vous au : <https://register1.unifor.org>.

Si votre section locale choisit d'inscrire une déléguée ou un délégué supplémentaire représentant un groupe recherchant l'équité, vous n'avez pas à inscrire cette personne dans le système d'inscription en ligne. Cette personne sera automatiquement inscrite une fois la demande approuvée. Pour soumettre une demande pour une déléguée ou un délégué représentant un groupe recherchant l'équité, veuillez envoyer un courriel à inscription@unifor.org.

Si vous avez besoin d'aide avec l'inscription, veuillez envoyer un courriel à inscription@unifor.org.

DATE LIMITE POUR L'INSCRIPTION : VENDREDI 31 JUILLET 2026

Enregistrement sur place au Centre Rogers à Ottawa

L'enregistrement sur place se fera au Centre Rogers à Ottawa lors des périodes suivantes :

- Jeudi 27 août De midi à 18 h
- Vendredi 28 août De 7 h 30 à 17 h
- Samedi 29 août De 8 h à 17 h
- Dimanche 30 août De 8 h 30 à 9 h 30

Accessibilité

Unifor s'engage à assurer une participation égale pour toutes et tous ainsi qu'à prendre toutes les mesures raisonnables pour traiter les besoins d'accommodation associés aux droits de la personne.

Veuillez envoyer toutes vos demandes relatives à l'accessibilité à l'adresse inscription@unifor.org.



Rencontres des conseils industriels

Si votre conseil industriel se réunit à Ottawa avant le début du Conseil canadien, vous serez avisé directement de la date et de l'heure de cette rencontre par votre conseil industriel.

Les rencontres des conseils industriels se dérouleront le mercredi 26 août et/ou le jeudi 27 août.

REMARQUE : En vous inscrivant à la rencontre de votre conseil industriel, vous N'ÊTES PAS automatiquement inscrit au Conseil canadien.

Représentation des conseils industriels au sein du Conseil exécutif national

Les représentantes et représentants des conseils industriels au sein du Conseil exécutif national sont élus pour un mandat de trois ans lors du Conseil canadien qui se tient l'année suivant un congrès statutaire.

Les paragraphes 19 à 23 de l'article 7, tels que modifiés lors du Congrès statutaire d'Unifor à Vancouver, définissent les nouvelles modalités pour la désignation des représentantes ou représentants des conseils industriels et des représentantes ou représentants supplémentaires des conseils industriels au sein du Conseil exécutif national. Les nouvelles exigences sont similaires à la représentation actuelle des conseils industriels : 11 membres ayant droit de vote et des membres supplémentaires avec droit de parole, mais sans droit de vote.



Ordre du jour sommaire

Mercredi 26 août

- Rencontres des conseils industriels

Jeudi 27 août

- Rencontres des conseils industriels
- Rencontres des comités permanents
- Caucus du Québec
- Forum de la francophonie

Vendredi 28 août

- Conseil canadien - Jour 1
- Caucus de la condition féminine
- Caucus des jeunes travailleuses et travailleurs

Samedi 29 août

- Conseil canadien - Jour 2
- Caucus 2ELGBTQIA+
- Caucus des travailleuses et travailleurs ayant une inCapacité
- Caucus des travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et de couleur
- Réception du Conseil canadien

Dimanche 30 août

- Conseil canadien – Jour 3 (ajournement au plus tard à midi)

Forum de la francophonie

Le Forum de la francophonie est un événement facultatif qui s'adresse à l'ensemble des francophones et francophiles de toutes les régions. Le forum aura lieu le **jeudi 27 août à 18 h**. L'objectif de cet événement consiste à développer la solidarité parmi les membres partout au Canada. Tout le monde est bienvenu et encouragé à assister à ce forum.

Résolutions au Conseil canadien

Soumettre une résolution

Les résolutions au Conseil canadien doivent être reçues au bureau du secrétaire-trésorier national au plus tard 30 jours avant l'ouverture de la séance. Toute résolution reçue après l'échéance sera transmise au Comité des résolutions aux fins d'examen.

Les résolutions doivent être approuvées par les membres lors d'une assemblée, inclure la date de l'assemblée au cours de laquelle elle a été approuvée, et être signées par une dirigeante ou un dirigeant de la section locale.

Veuillez envoyer toutes vos résolutions par courriel à l'adresse tresorier@unifor.org.

L'échéance pour soumettre les résolutions est le mercredi 29 juillet 2026 à 17 h, HE.

Exemple de résolution dans le format adéquat et formulée de façon claire



Modèle de résolution au Conseil canadien

LE SYNDICAT NATIONAL UNIFOR VA :

1. Encourager toutes les sections locales régies par une charte à utiliser le format recommandé pour les résolutions; et
2. Encourager toutes les sections locales à respecter la limite de 200 mots pour leurs résolutions.

PARCE QUE :

- Le Conseil canadien fonctionne mieux lorsque les résolutions sont formulées et présentées de façon adéquate; et
- Le comité des résolutions a besoin des signatures nécessaires pour savoir que les résolutions proviennent d'une section locale à charte et qu'elles ont été approuvées par ses membres; et
- Unifor doit traduire, imprimer et traiter un grand nombre de résolutions.

Résolution soumise par la section locale _____ d'Unifor

Jeanne Simard, présidente

John Smith, Recording Secretary

Date de l'assemblée générale des membres : _____

Déplacements

Codes de rabais

Plusieurs fournisseurs de services de voyage offrent des rabais à nos déléguées et délégués. Si vous désirez tirer profit de ces rabais, veuillez suivre les directives ci-dessous auprès de l'un de nos fournisseurs participants :

Air Canada

Sans frais : 1 888 247-2262

ATS : 1 800 361-8071

En ligne : www.aircanada.com

Code promotionnel : WFEZM881

Porter

Sans frais : 1 888 619-8622

ATS : 1 855 542-3707

En ligne : www.flyporter.com

Code promotionnel : UCC26

WestJet

Sans frais : 1 888 937-8538

ATS : 1 877 952-0100

En ligne : www.westjet.ca

Code promotionnel : 5T5D2AV

Veuillez noter que le code ne s'applique qu'aux tarifs autres que les réservations de base ou d'affaires.

VIA Rail

Sans frais : 1 888 842-7245

ATS : 1 800 268-9503

En ligne : www.viarail.ca

Code promotionnel : 16116

Rabais de 10 % sur le tarif le plus bas en classe économie, économie plus, affaires, affaires plus et voiture-lits. Les tarifs s'appliquent à un nombre maximal de deux passagers par réservation.



Hébergement à l'hôtel

Lorsque vous réservez des chambres pour votre section locale, gardez à l'esprit qu'Unifor doit réserver un certain nombre de chambres et que le syndicat pourrait être tenu financièrement responsable s'il ne respectait pas ses engagements relativement à sa réservation. Chaque chambre d'hôtel doit être réservée sous un nom unique pour finaliser la réservation.

Si une déléguée ou un délégué d'une section locale doit arriver à Ottawa en avance ou doit quitter sa chambre hors de la période prévue dans la réservation faite par Unifor, veuillez communiquer directement avec l'hôtel et mentionner le code de référence afin d'obtenir le rabais dans les hôtels participants.

Fairmont Château Laurier

1, rue Rideau
1 613 241-1414

Code de réservation : Conseil canadien d'Unifor
Tarif : à partir de 339 \$/nuit

Cliquez [ici](#) pour réserver à l'hôtel Fairmont

🚶 À 8 minutes à pied du Centre des congrès

Ottawa Marriott Hotel

100, rue Kent
1 613 238-1122

Code de réservation : UGQUGQB
Tarif : 235 \$/nuit

Cliquez [ici](#) pour réserver à l'hôtel Marriott.

🚶 À 23 minutes à pied du Centre des congrès

The Westin Ottawa

11, promenade du Colonel By
1 613 560-7000

Code de réservation : Conseil canadien d'Unifor
Tarif : à partir de 249 \$/nuit

Cliquez [ici](#) pour réserver à l'hôtel Westin

🚶 À 5 minutes à pied du Centre des congrès

Delta Hotels by Marriott, Centre-ville d'Ottawa

101, rue Lyon Nord
1 613 237-3600

Code de réservation : Conseil canadien d'Unifor
Tarif : à partir de 239 \$/nuit

Cliquez [ici](#) pour réserver à l'hôtel Delta.

🚶 À 24 minutes à pied du Centre des congrès

Les Suites Hotel Ottawa

130, rue Besserer
1 613 232 2000

Code de réservation : 2183
Tarif : à partir de 246 \$/nuit

Cliquez [ici](#) pour réserver à l'hôtel Les Suites

🚶 À 7 minutes à pied du Centre des congrès

La date limite pour les réservations des chambres d'hôtel est le vendredi 10 juillet 2026.



Services de garde et de navette

Service de garde d'enfants

Un service de garde d'enfants sera offert sur place pendant les heures des activités des conseils industriels, des comités permanents et du Conseil canadien. Le service sera notamment offert pendant les caucus des groupes recherchant l'équité, au besoin. Veuillez nous aviser par courriel à cefgarderie@unifor.org si vous prévoyez avoir besoin du service de garde d'enfants pendant les caucus des groupes d'équité en indiquant votre nom.

Vous trouverez dans cette trousse le formulaire d'inscription au service de garde d'enfants. Vous devez remplir ce formulaire dans son entièreté et le retourner au plus tard le vendredi 31 juillet 2026.

Veuillez soumettre votre formulaire au Service de garde d'enfants du Centre familial d'éducation d'Unifor par courriel à l'adresse : cefgarderie@unifor.org.

Si vous avez des questions au sujet du service de garde d'enfants, veuillez envoyer un courriel à l'adresse cefgarderie@unifor.org ou communiquer directement par téléphone avec la directrice des services de garde d'enfants, Laurie Wright, au 519 389-3233.

Une fois votre inscription soumise et acceptée, Laurie communiquera directement avec vous pour vous fournir de plus amples renseignements et vous informer des exigences.

Service de navette

Un service de navette par autobus assurera la liaison entre le Centre Rogers Ottawa et les divers hôtels pendant le Conseil canadien. De plus, des navettes seront mises à la disposition des participantes et participants qui assisteront à la réception d'Unifor.

L'horaire détaillé des navettes sera accessible sur le site Web du Conseil canadien et affiché dans l'entrée des hôtels respectifs.



Résumé des échéances

Action	Date limite
Réservation de l'hébergement à l'hôtel	10 juillet
Envoi des résolutions	29 juillet
Inscription au Conseil canadien <ul style="list-style-type: none">• Délégation des sections locales au Conseil canadien• Demandes pour une déléguée ou un délégué supplémentaire représentant un groupe recherchant l'équité• Observatrices ou observateurs au Conseil Canadien	31 juillet
Inscription au service de garde d'enfants	31 juillet



LGjgsepb343